



Département du VAR
Arrondissement de BRIGNOLES
Commune de BRAS
83149

Bras, le 17 septembre 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE n°2024-212

Le Maire de BRAS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

CONSIDERANT qu'il est d'intérêt public de réglementer l'accès et la circulation en raison de travaux d'élagage Chemin du Val à Saint-Maximin à proximité immédiate de du n°274.

ARRÊTE

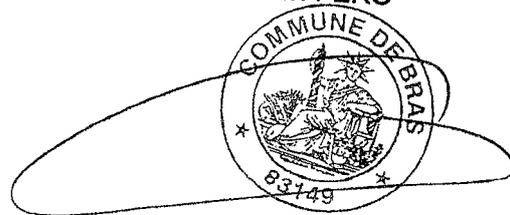
Art. 1 : La circulation sera interdite sur le Chemin du Val à Saint-Maximin dit de Fontcouverte le mardi 24 septembre 2024 de 08h00 à 12h00.
Le chemin du Regay sera mis en voie sans issue dans le sens chemin Saint Eloi vers le chemin du Val à Saint Maximin.

Art. 2 : Des panneaux de signalisation réglementaires ainsi que des barrières seront installés pour permettre l'application du présent arrêté.

Art. 3 : Monsieur le Directeur Général des services et l'agent de Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Art. 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

Le Maire,
Franck PERO



République Française
Liberté - Egalité - Fraternité